

DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

Entre :

Et :

**Vous pouvez vous marier à Angers si l'un de vous
ou l'un de vos parents est domicilié à Angers.**



Les cérémonies ont lieu :

- toute l'année, du lundi au vendredi et tous les samedis matin ;
- les samedis après-midi du 2 mai au 30 septembre ;
- les 1^{ers} samedis après-midi de chaque mois du 1^{er} octobre au 30 avril.

Votre dossier complet devra être transmis entre 3 mois et 1 an avant la date souhaitée du mariage, par courrier postal à l'adresse indiquée au verso de ce dossier, dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de ville, aux guichets de l'État civil ou par mail : mariage@ville.angers.fr.

Il sera examiné dans un délai d'environ 3 semaines.

Le service État civil vous contactera pour fixer un entretien qui se déroulera, en présence des 2 futurs époux au guichet État civil aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville (du lundi au vendredi sauf le jeudi).

La date et l'heure de votre mariage ne seront fixées qu'après cet entretien.

Merci de nous indiquer vos disponibilités pour ce rendez-vous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date souhaitée du mariage :/...../.....

Conjoint 1

VOTRE ÉTAT CIVIL

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Né(e) le à Pays :

Profession Nationalité :

Agent(e) Ville d'Angers, Angers Loire Métropole ou centre communal d'action sociale (CCAS)

Autre

VOS COORDONNÉES *(Joindre un justificatif nominatif à cette adresse)*

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Courriel : @ :

VOTRE SITUATION FAMILIALE *(Cochez la case correspondante)*

Célibataire

Pacsé(e)

Veuf/veuve (joindre l'acte de décès)

Divorcé(e)

VOS PARENTS

	Premier parent	Second parent
Nom de naissance :
Prénoms :
Profession :
Adresse :
	<input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Décédé(e)	<input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Décédé(e)

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (curatelle ou tutelle) ? Oui Non

Nom de l'organisme ou de la personne en charge de la curatelle / tutelle :

.....

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Courriel : @

Joindre un justificatif attestant que le curateur / tuteur est informé de ce projet de mariage.

Conjoint 2

VOTRE ÉTAT CIVIL

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Né(e) le à Pays :

Profession Nationalité :

Agent(e) Ville d'Angers, Angers Loire Métropole ou centre communal d'action sociale (CCAS)

Autre

VOS COORDONNÉES *(Joindre un justificatif nominatif à cette adresse)*

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Courriel : @ :

VOTRE SITUATION FAMILIALE *(Cochez la case correspondante)*

Célibataire

Pacsé(e)

Veuf/veuve (joindre l'acte de décès)

Divorcé(e)

VOS PARENTS

	Premier parent	Second parent
Nom de naissance :
Prénoms :
Profession :
Adresse :
	<input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Décédé(e)	<input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Décédé(e)

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (curatelle ou tutelle) ? Oui Non

Nom de l'organisme ou de la personne en charge de la curatelle / tutelle :

.....

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Courriel : @

Joindre un justificatif attestant que le curateur / tuteur est informé de ce projet de mariage.

VOS TÉMOINS

Le mariage doit être célébré en présence de 2 à 4 témoins âgés de plus de 18 ans et en possession de leurs droits civiques. Ils sont présents pour témoigner de l'échange de vos consentements.

1^{er} témoin (obligatoire) _____

Nom de naissance : Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

Ville : Code postal :

2^e témoin (obligatoire) _____

Nom de naissance : Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

Ville : Code postal :

3^e témoin (facultatif) _____

Nom de naissance : Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

Ville : Code postal :

4^e témoin (facultatif) _____

Nom de naissance : Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

Ville : Code postal :

VOS ENFANTS COMMUNS

Nom - prénom	Date de naissance	Lieu de naissance

- **Un contrat de mariage sera-t-il établi avant la célébration** ⁽¹⁾ **Oui** **Non**

Si oui, vous devez déposer l'original de l'attestation du Notaire au plus tard 15 jours avant le mariage.

- **Une loi étrangère sera-t-elle appliquée ?** ⁽¹⁾ **Oui** **Non**

- **Existe-t-il un lien de parenté entre vous ?** ⁽¹⁾ **Oui** **Non**

Si oui, lequel ?

- **Quel sera le nombre approximatif d'invités présents à l'hôtel de ville ?** :

La capacité de la salle est limitée à 200 personnes.

- **Le mariage civil sera-t-il suivi d'un mariage religieux ?** ⁽¹⁾ **Oui** **Non**

Pour rappel, le mariage civil doit impérativement précéder le mariage religieux.

- **Quelle sera votre adresse après le mariage ?**

Adresse :

Ville : Code postal :

- **Souhaitez-vous :** ⁽¹⁾

La publication gratuite de votre mariage dans la presse locale après la cérémonie ?

Un échange des anneaux en mairie ?

Un accompagnement musical personnalisé ?

Préciser le support : CD original Enceinte Bluetooth

Vous attestez sur l'honneur que l'accompagnement musical est adapté au caractère officiel de la cérémonie sans aucune connotation politique ou religieuse.

Je soussigné(e) :

.....

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce dossier et m'engage à respecter la Charte des mariages de la Ville d'Angers.

Fait à :

Le :

Signature

Je soussigné(e) :

.....

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce dossier et m'engage à respecter la Charte des mariages de la Ville d'Angers.

Fait à :

Le :

Signature

(1) Cochez la case correspondante.

Attention : toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du nouveau code Pénal.



Hôtel de ville
Service État civil
Boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation BP
80011 - 49020 Angers Cedex 02



Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30
Le jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h30
Se présenter à l'accueil, qui vous orientera vers le bon guichet



mariage@ville.angers.fr



02 41 05 40 00

Vos données personnelles, telles que votre identité, vos coordonnées et vos renseignements familiaux, font l'objet d'un traitement par la Ville d'Angers afin de répondre à votre demande de constitution d'un dossier de mariage civil. Sans ces informations, nous ne pouvons y répondre. Ce traitement a pour fondement l'obligation légale liée à la constitution d'un tel dossier. Les données traitées sont destinées uniquement aux services internes de la collectivité. Elles seront conservées un an à compter de la transmission de ces informations.

Conformément à la loi française Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679, vous pouvez demander à accéder aux informations qui vous concernent dans ce dossier, pour en obtenir une copie, pour les faire rectifier ou supprimer, pour vous opposer à leur traitement par la Ville d'Angers ou en demander la limitation. Vous pouvez définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de vos données à caractère personnel en cas de décès.

Pour exercer vos droits pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse des dpo@ville.angers.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la commission nationale Informatique et Libertés.